

Le nom de Joan Neiman et de tous ses collègues du Sénat ayant siégé à ce comité restera rattaché à cet exceptionnel rapport.

En novembre 1973, dans son premier discours à titre de sénateur, elle a dit qu'elle espérait être en mesure d'apporter une contribution réelle à sa province et à son pays par ses travaux au Sénat, où elle était fière de siéger. Honorables sénateurs, 22 ans plus tard, j'aimerais simplement dire: Joan, vous avez fait bien plus que cela pour votre province et votre pays. Le Sénat est fier de vous avoir comme membre. Nous tenons tous à vous remercier et à vous souhaiter, à vous et à votre famille, de connaître un avenir heureux et, nous n'en doutons pas, très actif, et de rester en santé.

Des voix: Bravo!

L'honorable John Lynch-Staunton (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, madame le leader du gouvernement ayant fait un exposé si remarquable sur la carrière et l'expérience du sénateur Neiman et ayant si bien décrit ses nombreuses réalisations, tant au Parlement qu'à l'extérieur, il ne me reste rien à dire sinon que d'ajouter, avec grand plaisir, ma voix à celle de ma collègue pour exprimer au sénateur Neiman notre grande reconnaissance pour avoir consacré une si grande partie de sa vie au service de son pays.

On fait toujours grand cas du premier discours d'un nouveau sénateur. Le sénateur Fairbairn a, fort à-propos, rappelé le discours prononcé par le sénateur Neiman en 1973 parce qu'il portait sur le sujet toujours délicat et controversé de la peine capitale. Notre collègue avait alors parlé avec éloquence, et de façon convaincante, de l'abolition de la peine de mort. Il convient également de souligner son dernier discours, qu'elle a prononcé mardi dernier, lorsqu'elle a proposé l'adoption du rapport du comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide. Ce discours confirme que nous avons eu parmi nous pendant de nombreuses années — mais encore trop peu nombreuses —, une personne dont les préoccupations et la sensibilité sont demeurées inchangées et lui ont mérité, à très juste titre, une grande admiration.

Son départ prouve encore une fois que ceux qui ont imposé un âge de retraite obligatoire aux sénateurs n'ont pas très bien réfléchi à leur décision.

Le sénateur Neiman nous manquera après sa retraite, en septembre, mais je sais que les pensées de tous nos collègues l'accompagneront pendant les nombreuses années actives qui lui restent encore.

L'honorable B. Alasdair Graham (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, quelqu'un a dit un jour que l'on ne devient pas marin en naviguant en eaux calmes. Il est superflu de dire que Joan Neiman a tenu le gouvernail pendant de nombreuses tempêtes et que son sens de l'aventure, ainsi que le courage et l'intégrité que nous lui savons tous, l'ont amenée à explorer des mers inconnues sans jamais hésiter.

Le leader du gouvernement au Sénat a dit que le sénateur Neiman avait appris à tous ce qu'était un vrai marin en servant dans la marine canadienne. Son sens juridique aiguisé lui a permis d'ouvrir de nouvelles voies au sein du comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et de mener des audiences, qui ont été applaudies par le plus grand

nombre, sur les sujets controversés que sont l'euthanasie et l'aide au suicide.

Dès que le sénateur Neiman parle, que ce soit au Sénat, au sein du caucus ou ailleurs, elle est écoutée avec attention parce que lorsqu'elle parle, c'est parce qu'elle a quelque chose d'important à dire. Nous pouvons tous tirer des enseignements des leçons et de l'exemple qu'elle nous donne.

J'arrive au plus important. Je tiens à remercier le sénateur Neiman, qui a été ma voisine de banquette au cours de mes premières années au Sénat, pour l'amitié qu'elle m'a témoignée dans les meilleures situations comme dans les pires. De toutes ses qualités, celles dont je me souviendrai toujours, et qui resteront pour moi ses plus belles, sont sa bonne humeur, sa chaleur et sa loyauté à toute épreuve.

[Français]

L'honorable Gérald-A. Beaudoin: Honorables sénateurs, je voudrais dire quelques mots sur la contribution remarquable du sénateur Joan Neiman au Sénat. Je suis moi-même au Sénat depuis sept ans. J'ai vu le sénateur Neiman à l'oeuvre à la Chambre du Sénat, au comité des affaires juridiques et constitutionnelles, et au comité spécial sur l'euthanasie et l'aide au suicide pendant 16 mois.

Avocate de profession, elle s'est toujours passionnée pour les questions juridiques, le droit criminel, la Charte canadienne des droits et libertés, le droit fédéral en général et, bien sûr, la Constitution du Canada.

J'ai toujours personnellement attaché une grande importance à l'opinion du sénateur Joan Neiman dans les projets de loi amendement le Code criminel du Canada. Dieu sait que nous en avons beaucoup au comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Son expérience et ses connaissances ont toujours été d'un grand secours au sein de ce comité si passionnant.

Comme présidente du comité spécial du Sénat sur l'euthanasie et l'aide au suicide, elle a, pendant 16 mois, consacré son temps, son énergie et son talent à résoudre des problèmes et à faire des recommandations. Rarement dans ma vie ai-je participé à un comité aussi intéressant et aussi important.

[Traduction]

Le sénateur Neiman et moi sommes généralement d'accord sur de très nombreux points, sur presque tout en fait. Nous divergeons d'opinion sur deux points seulement, l'euthanasie et l'aide au suicide. Je dois dire que ses arguments sont toujours solides, respectueux des autres et impressionnants.

Honorables sénateurs, dans le domaine du droit, il est impossible d'être entièrement d'accord en tout temps. J'ai toujours eu des échanges d'opinions agréables dans ce domaine. En fait, le droit est une forme d'ingénierie sociale. C'est la façon civilisée de régler les problèmes en démocratie.

Le sénateur Neiman a prouvé au delà de tout doute à quel point le Sénat est utile dans notre système politique et constitutionnel. J'espère que nous continuerons d'établir régulièrement d'autres comités sénatoriaux spéciaux qui étudieront des questions fondamentales. Ils pourraient suivre l'exemple du sénateur Joan Neiman et en tirer parti.